



**L'authentique de la
médecine Prophétique.**

Par l'imam Ibn Al-Qayyim



La médecine Prophétique : Révélation divine ou opinion personnelle du Prophète ?

Il faut savoir qu'il y a plusieurs avis chez les savants musulmans concernant l'origine des conseils prophétiques relatifs à la médecine, notamment sur le fait de les considérer comme émanant de la révélation divine ou comme étant des opinions personnelles du Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*-.

Selon certains, il s'agissait juste d'opinions personnelles que le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- donnait au même titre que les autres hommes de son époque et que les hadiths prophétiques relatifs aux questions profanes (c.à.d. sans caractères sacrés ou religieux) en générale n'ont rien à voir avec la révélation.

Comme preuve à cette thèse il est avancé une déclaration du Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- lorsqu'il donna à ses compagnons des conseils infructueux pour leur dattiers :

Version d'Anas Ibn Malik -*qu'Allah l'agrée*- : « **Vous connaissez mieux vos propres affaires terrestres !** » (Rapporté par Muslim)

Une autre version de Talha et de Rafi Ibn Khadidj -*qu'Allah les agrée*-, rapporte que le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- avait rétorqué : « **Je ne suis qu'un homme ! Quand je vous ordonne quelque chose en rapport avec la religion, obéissez, mais si je vous prescris quelque chose qui relève de mon opinion personnelle, il ne faudrait pas oublier que je suis un homme.** »

An-Nawawi -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- en commentaire [de ce hadith] : « **Les oulémas soutiennent que, concernant les affaires de l'existence, il n'y a pas de différence à établir entre le Prophète (alayhi salat wa salam) et les autres humains.** »

La médecine du Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- est **sure et certaine car elle provient de la révélation divine** alors que celle des médecins n'est qu'intuition, conjectures et expérimentations.

La proportion de ce qu'ils connaissent de la médecine équivaut à la proportion des connaissances qu'ils ont de la science que les Prophètes -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- ont apporté.

On retrouve dans la médecine prophétique des médicaments qui guérissent des maladies alors que les plus grands médecins n'y arrivent pas, malgré leurs science, leurs expériences et analogies :

Ce sont les remèdes intérieurs et spirituels : la ténacité, l'appui au Seigneur, comptez sur Lui, le recours à Lui, la soumission, l'aumône, l'invocation, le repentir et la demande de son pardon, le bienfait aux gens, le secours et le soulagement de l'affligé.

Ces remèdes expérimentés par les nations de différentes religions ont permis de trouver des remèdes guérissant lorsque qu'aucun savants médecins n'y sont arrivés.

Comme le résume très bien cette phrase : **Selon la loi de la sagesse divine : le cœur qui est en contact permanent avec le Seigneur de L'univers, le Créateur de la maladie et du remède, ce cœur aura des remèdes autres que ceux des cœurs qui lui sont loin en lui tournant le dos.**

Un avis médian paraît le plus juste sur cette question disant (Ibn Hajar) :

« **La plupart des remèdes que préconisait le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- aux malades découlait de sa connaissance de la médecine empirique arabe mais il y avait aussi certains remèdes qu'il connaissait par le biais de la révélation.** »

(Fath al Bari, commentaire du Sahih Boukhari)

Ibn Khaldoun (historien philosophe du 14^{ème} s) a dit suite à ces propos :

« **Cependant, si on utilise la médecine prophétique avec l'intention de s'attirer la bénédiction divine et dans un véritable esprit de foi alors cela aura des effets de guérison remarquables.** Quoique cela n'a rien à voir avec la médecine humorale : **c'est plutôt un fruit de la foi.** »

Comme dans l'histoire relatée dans le hadith suivant :

« Un homme est venu demander conseil au Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- sur le cas de son frère qui se plaignait d'un mal de ventre. Le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- lui dit : « **Donne lui du miel** ». L'homme partit puis revint et dit au Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- : « Je lui ai donné du miel mais ça n'a rien fait ! » Le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- lui dit : « **Donne lui encore du miel** ». L'homme partit de nouveau puis revint et dit : « Je lui ai encore donné du miel mais ça n'a rien fait ! » Le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- lui dit alors : « **Dieu a dit vrai et le ventre de ton frère a menti !** » Puis en effet, lorsque son frère reprit encore du miel son mal se dissipa. »

C'est-à-dire commentent les exégètes que **le remède préconisé par le Coran est efficace mais que le mal dont souffrait son frère nécessitait plusieurs prises.**

L'importance de la croyance dans la guérison

Sa'd -*qu'Allah l'agrée*- rapporte : « Je suis tombé malade, et le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) est venu me rendre visite. Il mit sa main entre mes deux tétons au point que je sente sa froideur sur mon cœur, et il me dit: « Tu souffres de problèmes cardiaques, vas chez Al-Hârith Ibn Kaladah de Thaîf, car il s'adonne à la médecine, et dis-lui de prendre sept dattes de Médine, de les briser avec leur noyau, et de te les administrer en coin de bouche (*Al-Ladûd*)¹. » [*Da'îf* Abû Dâwud (3875)]

Al-Maf'ûd (l'homme cardiaque) est celui qui se plaint du cœur, de la même manière que *Al-Mabîûn* désigne celui qui se plaint du ventre. Et *Al-Ladûd* désigne ce qui est administré en coin de bouche.

Les dattes possèdent des propriétés étonnantes pour ce mal, et tout particulièrement les dattes de Médine, notamment [celles qu'on nomme] *Al-'Ajwah*. Le fait qu'elles doivent être au nombre de sept est une chose qui doit être abordée par la Révélation.

Sa'd Ibn Abî Waqqâs -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « **Celui qui mange au matin sept dattes [du village] Al-'Âliyah ne sera touché en ce jour ni par le poison ni par la sorcellerie.** » et sous une autre formulation : « **Celui qui mange au matin sept dattes cueillies entre ces deux terres volcaniques² ne sera touché par aucun poison jusqu'au soir.** » [Al-Bukhârî (5768) et Muslim (2047)]

Les dattes sont chaudes du deuxième degré, et sèches du premier degré. On dit aussi qu'elles sont humides, et aussi modérées³. Elles constituent une bonne nourriture, préservant la santé, surtout pour ceux qui ont l'habitude d'en consommer, comme les habitants de Médine et autres. Elles comptent parmi les meilleurs aliments dans les pays froids et chauds dont la température est du deuxième degré, et elles sont meilleures pour eux que pour les habitants des pays froids, en raison de la fraîcheur de l'organisme de leurs habitants, et de la chaleur de l'organisme des gens des pays froids. C'est pourquoi les habitants du *Hijâz*, du Yémen et de At-Tâ'if et leurs alentours ont l'habitude de se nourrir beaucoup d'aliments [d'humeur] chaude, plus que d'autres, comme les dattes et le miel. Nous les avons vus ajouter à leurs mets dix fois de plus de poivre et de gingembre que les autres, voire plus encore. Ils consomment

¹ En arabe, les remèdes portent des noms différents selon leur mode d'utilisation. Ainsi, *As-Sa'ût* désigne ce qui est pris par le nez, et *Al-Ladûd* ce qui est pris du coin de la bouche.

² C'est-à-dire Médine qui est située entre deux terres volcaniques, à l'Est et l'Ouest.

³ Pour bien comprendre cet ouvrage, il est nécessaire de savoir que Ibn Al-Qayyim l'écrit alors qu'à son époque la médecine est dominée par **la théorie des humeurs** qui fut l'une des bases de la **médecine antique**. En médecine, l'humeur désignait les liquides circulant dans l'organisme tels que le sang, la lymphe et la bile. Selon cette théorie, le corps est constitué des quatre éléments fondamentaux, air, feu, eau et terre possédant quatre qualités : **chaud** ou **froid**, **sec** ou **humide**. Ces éléments, mutuellement antagoniques (l'eau, la terre éteignent le feu, le feu fait s'évaporer l'eau), doivent coexister en **équilibre pour que la personne soit en bonne santé**. Tout déséquilibre mineur entraîne des « sautes d'humeur », tout déséquilibre majeur menace la santé du sujet. La santé (de l'esprit ou du corps) varie en fonction de l'équilibre des humeurs dans le corps. Lors d'un **déséquilibre**, quand une humeur l'emporte sur toutes les autres, ou que son influence est excessive, **les maladies physiques et psychiques surviennent**. Les traitements sont donc calculés pour rétablir l'équilibre et les régimes pour le maintenir. Si l'humeur ne peut s'évacuer naturellement (par vomissement, expectoration, saignement de nez, urine ou défécation), on peut avoir recours à des remèdes qui vont la provoquer (purgatifs, saignées). Dans le cas contraire, lorsqu'une humeur fait défaut, on peut y remédier par une nourriture appropriée, ou des exercices. Il faut également bien distinguer ce qui, dans les propos de l'auteur, est basé sur un Texte du Coran et de la Sunna, et ce qui fait référence à l'expérience et aux remèdes connus de l'époque.

du gingembre comme les autres mangent des sucreries. J'ai vu certains d'eux en manger comme d'autres grignotent en buvant. Cela leur convient et ne leur cause aucun préjudice en raison de la fraîcheur de leur organisme, et de l'évacuation de la chaleur vers la surface du corps, de la même manière que l'eau des puits est fraîche en été et chaude en hiver. Ainsi, l'estomac consomme les aliments lourds en hiver, mais pas en été.

Quant aux gens de Médine, les dattes sont pour eux presque comme le blé pour les autres. Elles sont leur subsistance et leur matière, et les dattes de *Al-'Āliyah* comptent parmi les meilleures de leurs dattes, car elles renforcent le corps, sont d'un goût exquis, et d'une véritable douceur. Les dattes sont à la fois un aliment, un remède et un fruit, elles conviennent à la plupart des corps, renforcent la chaleur interne, et ne produisent pas d'excédents mauvais comme d'autres aliments ou fruits. Plus encore, elles protègent celui qui prend l'habitude d'en consommer de la puanteur et la corruption des humeurs.

Ce hadith est un propos spécifique adressé aux gens de Médine et ses alentours, et nul doute que les lieux ont des spécificités, et de nombreux remèdes sont bénéfiques à un endroit et pas ailleurs. Un remède poussant à cet endroit peut être bon pour une maladie, mais ne pas avoir cette propriété s'il pousse ailleurs en raison de l'influence de la terre ou de l'air ou des deux. La terre a des propriétés et natures dont la diversité est proche de celles de l'homme. De nombreuses plantes peuvent être un aliment dans un pays et un poison mortel dans un autre ; un remède pour les uns et un aliment pour les autres ; un remède pour des maladies chez certains, et un remède pour d'autres maladies chez d'autres ; un remède convenant aux gens d'une région mais pas à d'autres.

Quant au nombre sept, il trouve son explication dans la création et la Législation. Allah a créé les cieux, les terres, et les jours au nombre de sept. De même, l'homme fut créé en sept phases.

Allah a légiféré à Ses serviteurs de tourner sept fois autour de la *Ka'bah*, les allers-retours entre *As-Safâ* et *Al-Marwah* sont également au nombre de sept, les lapidations des stèles se font par série de sept, et les premiers *Takbîr* de la prière du *'Īd* sont également au nombre de sept. Le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Commandez à vos enfants de célébrer la prière à l'âge de sept ans.** » [*Sahîh Abû Dâwud* (494)] Lorsqu'il était malade, le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- ordonna qu'on verse sur lui sept outres. [*Al-Bukhârî* (4442)] Allah envoya le vent contre le peuple de *'Ād* pendant sept nuits, et le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) demanda à Allah qu'Il l'aide contre son peuple par « sept » comme les sept de *Yûsuf*. [*Al-Bukhârî* (1006)] Allah a comparé ce qui multiplie l'aumône à un grain qui fait pousser sept épis, chaque épi contenant cent grains ; les épis vus par le compagnon de *Yûsuf* étaient au nombre de sept, et ils les ont semés pendant sept ans, et l'aumône est multipliée jusqu'à sept cent fois, voire plus encore, et ceux qui entreront au Paradis sans jugement dans cette communauté seront soixante-dix mille.

Nul doute que ce chiffre possède des spécificités que d'autres n'ont pas. Le sept rassemble la signification des nombres, dans leur ensemble et leurs spécificités. Le nombre est soit pair, soit impair. Les nombres pairs sont premiers et seconds, de même pour les nombres impairs. Ce sont quatre degrés : pair premier et second, impair premier et second. Ces degrés ne sauraient être moindre que sept qui est un nombre complet qui rassemble les quatre degrés des nombres, c'est-à-dire : pair, impair, premiers et seconds, ce qui signifie pour l'impair : le premier est le nombre trois, et le second est le nombre cinq. Le premier pair est le nombre deux, et le second est le nombre quatre.

Les médecins ont accordé une grande importance au nombre sept, surtout dans les maladies de grande fièvre. Hippocrate a dit : Tout en ce monde est composé de sept parties. Les astres sont au nombre de sept, les jours sont au nombre de sept, et l'âge des gens est composé de sept [périodes] : enfant jusqu'à sept ans, puis garçon jusqu'à quatorze ans, puis adolescent, puis jeune homme, puis homme mûr, puis vieillard, puis sénile jusqu'à la fin de l'existence. Et Allah connaît mieux Sa sagesse, Sa législation, et Sa prédestination dans la spécification de ce nombre. Est-ce ce sens qui est visé ou un autre ?

L'utilité de ce nombre de dattes venant de ce pays, et de cette contrée en particulier contre le poison et la sorcellerie, en empêchant d'en être atteint, est une propriété qui, si elle avait été énoncée par Hippocrate ou Galien, les médecins l'auraient accueillie avec consentement, et soumission, alors que celui qui dit cela n'a pour lui que l'intuition, la conjecture et la supposition. Et les propos de celui dont les paroles ne sont que certitude, affirmation, preuve et révélation sont plus dignes d'être accueillis avec acceptation, soumission, et sans aucune objection.

Les remèdes contre les poisons tiennent parfois de leur nature et parfois de leurs propriétés, comme les propriétés de nombreuses pierres, gemmes et corindons⁴. Et Allah est plus savant.

Les dattes mentionnées sont utiles contre certains poisons, donc le hadith appartient à la catégorie du général spécifié. Elles peuvent aussi être bénéfiques, en raison de propriétés de ce lieu ou de ce sol, contre tout poison. Mais il y a ici un point qu'il faut exposer et qui est que la condition pour le remède soit bénéfique est que le malade doit l'accepter, croire à son utilité, et ainsi la nature l'acceptera et s'en aidera pour repousser la maladie. Ceci au point que beaucoup de traitements se suffisent de la croyance, du bon consentement, et de l'acceptation totale. Les gens ont vu en cela des choses étonnantes, car la nature l'accepte avec force, l'âme s'en réjouit, donc les forces se ravivent, le pouvoir de la nature se renforce, la chaleur interne rejaillit, et cela aide à repousser ce qui est nuisible. Au contraire, de nombreux remèdes sont utiles contre des maladies, mais leur effet est annihilé par le manque de croyance du malade en eux, et du fait que la nature ne les accepte pas, ainsi ils n'ont aucun effet.

Considère cela par rapport au plus grand des remèdes, et le plus utile au cœur et au corps, à l'existence et la résurrection, à la vie d'ici-bas et de l'au-delà, qui est le Coran qui est une guérison de toute maladie. Regarde comment il est inutile aux cœurs qui ne croient pas qu'il contient une guérison et une utilité, et plus encore comment il augmente leur maladie. Les maladies du cœur n'ont pas de remède plus efficace que le Coran qui constitue leur guérison parfaite et totale, ne laissant aucune maladie sans la guérir, préservant totalement sa santé, et la protégeant parfaitement contre tout ce qui lui est nuisible. Cependant, l'éloignement de beaucoup de cœurs vis-à-vis du Coran, l'absence de croyance ferme qu'il soit une guérison, l'absence de mise en pratique, et leur détournement vers des remèdes composés par leurs semblables a fait obstacle entre eux et la guérison à travers lui. Les habitudes se sont imposées, le détournement s'est accentué, et les maux et maladies chroniques ont dominé les cœurs. Les gens et les médecins ont été éduqués à soigner leurs semblables par ce que leurs enseignants et ceux qu'ils tiennent en haute estime leur ont établi. , Ainsi, le malheur a pris de l'ampleur, la maladie s'est installée, sont apparues des maux et maladies qu'ils ont été incapables de soigner, et chaque fois qu'ils tentaient de les soigner avec ces nouveaux remèdes, ils empiraient et se renforçaient, ils sont comme le dit [le poète] :

⁴ Gemme désigne une pierre précieuse, et corindon le minéral le plus pur après le diamant.

*Il est étonnant, et les choses étonnantes sont légion
De voir la proximité de la guérison mais de ne pouvoir y parvenir
Tels des chameaux le désert, mourant de soif
Alors qu'ils portent de l'eau sur leurs dos.*

La contagion

Jâbir Ibn 'Abd Allah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte : « **Il y avait un lépreux dans la délégation de Thaïf, et le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- lui fit parvenir : « Repars, nous avons pris ton serment d'allégeance. »** » [Muslim (2231)]

Abû Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- a dit : « **Fuis le lépreux comme tu fuis le lion.** » [As-Sahîhah (783)]

'Abd Allah Ibn 'Abbâs -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- a dit : « **Ne regardez pas longuement les lépreux.** » [As-Sahîhah (1063)]

Abû Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Messager d'Allah -salla Allahou 'alayhi wa salam- a dit : « **Celui qui possède des chameaux malades ne doit pas les abreuver avec celui qui possède des chameaux en bonne santé.** » [Al-Bukhârî (5771) et Muslim (2221)]

On rapporte aussi qu'il -salla Allahou 'alayhi wa salam- dit : « **Parle au lépreux, en gardant entre toi et lui la distance d'une ou deux lances.** » [Al-Haythamî (5/101) qualifié de faible par Al-Arnâ'ût]

La lèpre est une mauvaise maladie provenant de la propagation de la bile noire dans tout le corps, ce qui corrompt l'humeur, l'état et la forme des membres. À la fin, leurs liaisons peuvent même être corrompues au point que les membres s'effritent et tombent. Cette maladie est appelée la maladie du lion.

Les médecins ont trois avis sur cette dénomination :

Le premier est qu'elle touche souvent le lion.

Le deuxième est qu'elle déforme le visage du malade en le faisant ressembler à un lion.

Le troisième est qu'elle dévore celui qui s'en approche à la manière du lion.

Cette maladie est considérée par les médecins comme une maladie contagieuse et héréditaire. Celui qui s'approche du lépreux ou du tuberculeux sera contaminé par voie aérienne, et c'est pourquoi le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- – par la perfection de sa compassion et de son conseil envers sa Communauté – leur a interdit ce qui les expose à être atteint par un mal en leur corps et leur cœur. Nul doute qu'il peut y avoir dans le corps une prédisposition à recevoir cette maladie, et la nature du corps ne peut être aussi rapidement contaminé par la proximité des corps alentours, car elle se transmet. L'appréhension et l'imagination peuvent être parmi les plus grandes causes de contamination par cette maladie, car l'imagination agit

et domine les forces et natures. L'air contaminé du malade peut parvenir à l'homme en bonne santé et le rendre malade, comme cela est observable dans certaines maladies. Et l'air est une des causes de la contamination, cependant il faut qu'il y ait une prédisposition du corps à accepter cette maladie. Le Prophète *-salla Allahu 'alayhi wa salam-* épousa une femme, et lorsqu'il voulut consommer le mariage, il vit sur son flanc une blancheur et lui dit : « **Rejoins ta famille.** » [Ahmad (3/493) qualifié de faible par Al-Arnâ'ût]

Certains pensent que ces hadiths s'opposent à d'autres hadiths qui les annulent, parmi lesquels ce que rapporte Jâbir *-qu'Allah l'agrée-* : « **Le Messager d'Allah -salla Allahu 'alayhi wa salam- prit la main d'un lépreux, l'introduit avec la sienne dans le plat et lui dit : « Mange au Nom d'Allah, en toute confiance en Allah.** » » [Da'îf At-Tirmidhî (1818)]

Ou encore le hadith dans lequel Abû Hurayrah *-qu'Allah l'agrée-* rapporte que le Prophète *-salla Allahu 'alayhi wa salam-* a dit : « **Il n'y a ni contagion, ni augure.** » [Al-Bukhârî (5773) et Muslim (2220)]

Nous disons : louange à Allah, il n'y a aucune contradiction entre ses hadiths authentiques, et si une contradiction apparaît :

- Soit un des deux hadiths n'est pas la parole du Prophète *-salla Allahu 'alayhi wa salam-*, et l'un des transmetteurs a fait une erreur bien qu'il soit digne de confiance et sûr, car même l'homme de confiance peut commettre une erreur.
- Soit un des deux hadiths abroge l'autre, si cela compte parmi les choses qui acceptent l'abrogation.
- Soit la contradiction ne figure que dans la compréhension de celui qui l'entend et non dans la parole du Prophète *-salla Allahu 'alayhi wa salam-*.

Il est nécessaire que ce soit une de ces trois choses. Que deux hadiths authentiques se contredisent clairement de tout point de vue, et qu'aucun n'abroge l'autre, cela n'existe pas. À Allah ne plaise qu'on trouve cela dans les paroles du véridique et digne de confiance, de la bouche duquel n'émane que la vérité. L'erreur ne provient que du manque de connaissance de ce qu'on rapporte, de la distinction entre ce qui est authentique et ce qui ne l'est pas, du manque de compréhension de ce qu'il signifie et de l'interprétation de ses paroles d'une manière qu'il n'a pas visée, voire des deux. C'est de là que sont nées divergence et corruption.

Et c'est Allah qui accorde le succès.

Ibn Qutaybah *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* mentionne dans *Ikhtilâf Al-Hadîth* en parlant des ennemis du hadith et de ses adeptes : « **Ils disent qu'il y a deux hadiths contradictoires. Vous rapportez que le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- a dit: « Il n'y a ni contagion, ni augure.** », mais on lui a également dit : « **Si un chameau a une croûte sur sa lèvre, les autres chameaux, seront contaminés.** » **Il leur répondit dit : « Et qui a contaminé le premier ? » » [Al-Bukhârî (5770) et Muslim (2220)]. »**

Puis vous rapportez : « **Celui qui possède des chameaux infirmes ne doit pas les abreuver avec celui qui possède des chameaux en bonne santé.** » ; « **Fuis le lépreux comme tu fuis le lion.** » ; un lépreux vint le voir pour lui prêter serment d'allégeance et il lui fit parvenir qu'il acceptait son serment d'allégeance et lui ordonnait de repartir sans lui permettre

d'approcher. Il dit également : « **La malchance est en trois choses : la femme, la demeure et la monture.** » [Al-Bukhârî (5772) et Muslim (2225)] Et ils ont dit que tout cela se contredisait et ne possédait aucune ressemblance.

Abû Muḥammad *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* dit : « **Nous disons, nous, qu'il n'y a aucune contradiction en cela, mais que chacun de ces sens a un temps et un lieu déterminé, et si chaque chose est mise à sa place, il n'y a pas de contradiction.** »

La contagion est de deux types :

Le premier est la contamination de la lèpre, car l'odeur du lépreux est si forte que la maladie atteint celui qui s'assoit ou parle longuement avec lui ; de même la femme mariée à un lépreux et couchant avec lui sera touchée par des nuisances, voire même la lèpre ; et il en est de même pour leur enfant. La même chose s'applique à celui qui est atteint de tuberculose (*Sill*), de tuberculose pulmonaire (*Diqq*), de gale (*Nuqab*). Les médecins ordonnent de ne pas s'asseoir avec le tuberculeux et le lépreux, non par crainte de contamination, mais en raison du changement de l'odeur qui rend malade celui qui la sent trop longuement. Et les médecins sont les gens les plus éloignés de la foi en la chance et la malchance. De même pour la croûte du chameau – qui est une gale humide – si le chameau fréquente les autres, les touche et se met là où ils s'assoient, la maladie les touche par l'eau qui coule du chameau par gouttes. C'est là le sens visé par le Prophète *-salla Allahou 'alayhi wa salam-* lorsqu'il dit : « *Celui qui possède des chameaux infirmes ne doit pas les abreuver avec celui qui possède des chameaux en bonne santé.* » Il a réprouvé que la bête malade se mélange à celles en bonne santé, afin qu'elles ne soient pas touchées par les gouttes et démangeaison dont elle souffre.

Quant à l'autre forme de contagion, elle désigne l'épidémie qui s'abat sur un pays que l'on quitte par crainte de la contagion. Le Prophète *-salla Allahou 'alayhi wa salam-* a dit : « **Si elle se déclare dans le pays où vous êtes, n'en sortez pas pour la fuir, et si vous entendez qu'elle s'est déclarée dans un pays, ne vous y rendez pas.** » [Al-Bukhârî (5729) et Muslim (2219)] Sa parole signifie : ne sortez pas du pays frappé par la peste, en pensant que le fait de fuir la prédestination d'Allah vous sauvera d'Allah. Et en disant : « **si vous entendez qu'elle s'est déclarée dans un pays, ne vous y rendez pas** » il veut signifier que le lieu où vous vous trouvez est plus serein pour vos cœurs et meilleur pour votre vie que le lieu où s'est déclarée la peste. De même pour la femme ou la demeure connue pour le mauvais présage, lorsque l'homme est touché par une chose détestable ou un malheur, il dit : « *Elle m'a contaminé par sa malchance.* » Et c'est là la contamination visée par le Messager d'Allah *-salla Allahou 'alayhi wa salam-* lorsqu'il dit : « **Pas de contagion** »

Un groupe a dit : éviter le lépreux et le fuir, est une recommandation, une préférence et une orientation. Quant au fait de manger avec lui, son acte montre que cela est permis et n'est pas illicite.

Un autre groupe a dit : ces deux paroles sont partielles et non globales, et le Prophète *-salla Allahou 'alayhi wa salam-* a dit à chacun ce qui convenait à sa situation. Certaines personnes ont une foi et une confiance en Allah fermes, et la force de leur confiance en Allah repousse la force de la contagion, de la même manière que la force de la nature repousse et annihile la force de la maladie. Mais d'autres personnes n'en sont pas capables, donc il leur a ordonné d'être prudents et de se protéger. Et le Prophète *-salla Allahou 'alayhi wa salam-* a agi des deux manières afin que la Communauté le prenne pour exemple en cela et que le fort de sa Communauté emprunte la voie de la confiance et certitude en Allah, et que le faible parmi eux

emprunte la voie de la protection et de la prudence, et ce sont deux voies correctes. La première pour le croyant fort, et l'autre pour le croyant faible. Ainsi, chacun des deux groupes possède un argument et un modèle en fonction de leur état et de ce qui leur convient. De la même manière que le Prophète *-salla Allahu 'alayhi wa salam-* a pratiqué la cautérisation mais qu'il a loué celui qui la délaissait en liant son délaissement à la confiance en Allah et à l'abandon de l'augure. Les exemples similaires sont nombreux, et c'est une voie subtile et très bonne. Celui qui l'applique comme il se doit et la comprend, cela dissipera de nombreuses contradictions qui lui apparaissaient concernant la Sunna authentique.

Un autre groupe a dit que le fait de le fuir et de l'éviter était dû à une chose naturelle qui est la transmission de la maladie par le contact, la fréquentation et l'odeur, par la multiplication des contacts et de la fréquentation. Quant au fait de manger avec lui, un petit laps de temps et pour un intérêt prédominant, cela ne pose pas de problème, car la contamination n'arrive pas en une seule fois et en un seul instant. Mais il l'a interdit, par précaution et pour préserver la santé. Il ne l'a fréquenté que pour un besoin, et un intérêt, donc il n'y a pas de contradictions entre les deux cas.

Un autre groupe a dit qu'il était possible que le lépreux avec qui il a mangé n'ait été touché que d'une légère lèpre non contagieuse, car tous les lépreux ne sont pas semblables, tous ne sont pas contagieux, et pour certains leur fréquentation n'est ni nuisible, ni contagieuse. C'est le cas de ceux qui ne sont que légèrement touchés par une lèpre qui ensuite s'arrête, et qui restent ensuite dans cet état sans toucher le reste du corps, et a fortiori sans contaminer les autres.

Un autre groupe a dit que les gens de l'époque antéislamique croyaient que les maladies contagieuses l'étaient de nature, sans lier cela à Allah, et le Prophète *-salla Allahu 'alayhi wa salam-* invalida leur croyance et mangea avec le lépreux pour leur montrer qu'Allah est Celui qui donne la maladie et la guérison. Mais il a interdit de s'approcher du malade afin qu'ils voient que c'est une des causes qu'Allah a établies pour mener à ces conséquences. Son interdiction est donc une confirmation des causes, et son acte montre qu'elles ne sont pas indépendantes, mais que si le Seigneur le veut, Il les dépouille de leurs forces, et elles n'auront aucun effet ; et s'Il le veut, Il maintient leurs forces intactes et elles auront un effet.

Un autre groupe a dit : ces hadiths comportent des éléments abrogeant et d'autres abrogés, il faut donc considérer le moment où ils ont été prononcés, et si on parvient à distinguer le plus récent, on dira qu'il est l'abrogeant ; et si cela n'est pas possible, nous devons nous abstenir sur cela.

Un autre groupe a dit : certains de ces hadiths sont authentiques et d'autres non, et ils ont discuté le hadith : « **Pas de contagion** » en disant que Abû Hurayrah *-qu'Allah l'agrée-* le rapportait au départ, puis douta à ce sujet et le délaissa. Les gens l'interrogèrent à ce sujet et lui dirent : « *Nous t'avons entendu rapporter ce hadith* » et il refusa de le rapporter de nouveau. Abû Salamah *-qu'Allah l'agrée-* dit : « **Je ne sais pas si Abû Hurayrah a oublié ou si l'un des deux hadiths abroge l'autre ?** » Quant au hadith de Jâbir *-qu'Allah l'agrée-* : « **Le Messager d'Allah -salla Allahu 'alayhi wa salam- prit la main d'un lépreux, l'introduit avec la sienne dans le plat** » il n'est pas confirmé et pas authentique, et tout ce qu'a dit At-Tirmidhî *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* à son sujet est qu'il était étrange, sans le déclarer authentique (*Sahîh*) ou bon (*Hasan*). Shu'bah et d'autres ont dit : « **Gardez-vous de ces hadiths étranges.** » At-Tirmidhî *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* dit : « **On rapporte également cela de 'Umar, et cela est plus authentique.** » Voilà donc ce qu'il en est de ces

deux hadiths qu'ils ont opposé aux hadiths d'interdiction : concernant le premier Abû Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*- a cessé de le rapporter et l'a réprouvé, et le deuxième n'est pas authentiquement rapporté du Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*-. Et Allah est plus savant.

Nous avons traité plus longuement de cette question *Miftâh Dâr As-Sa'âdah*. Et c'est Allah qui accorde le succès.

Al-Hijâmah

Concernant *Al-Hijâmah*, Anas Ibn Mâlik -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Pendant mon Voyage Nocturne, je ne suis pas passé devant un groupe sans qu'ils ne me disent : « Ô Muḥammad ! Ordonne à ta communauté de pratiquer Al-Hijâmah.** » » [*Sahîh Al-Jâmi'* (5671)]

Ibn 'Abbas -*qu'Allah l'agrée*- rapporte dans une autre version de ce même hadith : « **Attache-toi à la pratique de Al-Hijâmah, ô Muḥammad !** » [*As-Sahîhah* (2263)]

Ibn 'Abbâs -*qu'Allah l'agrée*- rapporte : « **Le Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam- se fit faire une Hijâmah et il paya celui qui la lui pratiqua.** » [Al-Bukhârî (5691) et Muslim (1202)]

Anas rapporte que Abû Taybah -*qu'Allah les agrée*- pratiqua *Al-Hijâmah* au Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*-. Il ordonna qu'on lui donne deux *Sâ'* de nourriture, il parla à ses maîtres afin qu'il cessent de trop le charger et dit : « **Le meilleur de vos remèdes est Al-Hijâmah.** » [Al-Bukhârî (5696) et Muslim (1577)]

Ibn 'Abbâs -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Quel bon serviteur que celui qui pratique Al-Hijâmah. Il évacue le sang, allège le dos et clarifie la vue.** » Lorsqu'on éleva le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*-, il ne passa pas devant un groupe sans qu'on ne lui dise : « **Attache-toi à Al-Hijâmah.** » Et il dit : « **Les meilleurs jours où vous pouvez pratiquer Al-Hijâmah, sont les 17^e, 19^e et 21^e jour [du mois lunaire]. Les meilleurs de vos remèdes sont *As-Sa'ût*, *Al-Ladûd*⁵, *Al-Hijâmah*, et *Al-Mashiyy*⁶.** » On força le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- à prendre un remède par le coin de la bouche. Lorsqu'il se remit, il dit : « **Qui m'a forcé à prendre ce remède par le coin de la bouche ? – Tout le monde se tut – Que tous ici prennent ce remède en coin de bouche, et je vous regarde, sauf Al-'Abbâs car il n'était pas présent avec vous.** » [At-Tirmidhî (2053)]

Concernant les bienfaits de *Al-Hijâmah*, elle purifie la partie superficielle du corps, plus que la saignée (*Al-Fasḍ*) qui est meilleure pour les profondeurs du corps. *Al-Hijâmah* extrait le sang de la surface de l'épiderme.

⁵ En arabe, les remèdes portent des noms différents selon leur mode d'utilisation. Ainsi, *As-Sa'ût* désigne ce qui est pris par le nez, et *Al-Ladûd* ce qui est pris du coin de la bouche.

⁶ Ce terme désigne tout liquide consommé qui a des vertus laxatives. Il est dérivé du verbe *Mashâ/Yamshî* (marcher) car il amène celui qui le consomme à se rendre fréquemment aux toilettes.

Je dis : la vérité est que *Al-Hijâmah* et *Al-Faşd* diffèrent suivant le temps, le lieu, les âges et les humeurs, les pays chauds, les temps chauds, les humeurs chaudes dont le sang l'individu est à maturité, et en ce cas *Al-Hijâmah* est plus avantageuse que *Al-Faşd*, car le sang mûrit, se liquéfie et se dirige vers la couche superficielle du corps. C'est pourquoi *Al-Hijâmah* parvient à extraire ce que ne peut atteindre *Al-Faşd*, et qu'elle elle est meilleure pour les jeunes et ceux qui ne supportent pas *Al-Faşd*. Les médecins ont établi que *Al-Hijâmah*, dans les pays chauds, était meilleure que *Al-Faşd*. Il est préférable que cela soit pratiqué au milieu du mois ou dans sa deuxième moitié, et plus précisément dans le troisième quart du mois. Au début du mois, le sang ne s'est pas encore agité, à la fin il sera calmé, alors qu'au milieu ou peu après, il sera à son augmentation maximale.

L'auteur de *Al-Qânûn* a dit : « On commande de pratiquer *Al-Hijâmah*, non en début de mois, car les humeurs ne se sont pas encore agitées ; ni même à la fin, car elles auront à ce moment diminué, mais au milieu du mois où les humeurs sont agitées et de volume maximal en raison de l'augmentation de la lumière sur le quartier de lune. On rapporte que le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Les meilleurs de vos remèdes sont *Al-Hijâmah* et *Al-Faşd*.** » et dans un autre hadith : « **Le meilleur remède est *Al-Hijâmah* et *Al-Faşd*.** »⁷

Sa parole : « **Le meilleur de vos remèdes est *Al-Hijâmah*.** » désigne les habitants du *Hijâz* et des pays chauds, car leur sang est très fluide et penche plus vers la surface du corps en raison de l'attraction de la chaleur extérieure, ce qui fait qu'il s'accumule sous la peau, et parce que leurs pores sont larges, et que leurs forces sont défaillantes. Ainsi *Al-Faşd* est plus dangereux pour eux, alors que *Al-Hijâmah* est un drainage qui entraîne une pleine extraction des veines, surtout les veines sur lesquelles on pratique peu souvent *Al-Faşd* et qui en tirent un grand bénéfice.

La saignée (*Al-Faşd*) pratiquée sur l'artère brachiale⁸ est utile pour remédier à la chaleur du foie, de la rate, aux inflammations constituées de sang, aux œdèmes pulmonaires, ballonnements, pleurésies⁹, et toutes les maladies sanguines survenant du bas du genou jusqu'à la hanche.

La saignée pratiquée sur l'artère médiane¹⁰ est bénéfique au trop-plein survenant dans tout le corps, s'il est sanguin, de même si le sang s'est altéré dans tout le corps.

La saignée pratiquée sur la veine radiale¹¹ est bénéfique aux maux de tête et de cou causés par l'abondance ou l'altération du sang.

La saignée pratiquée sur les veines jugulaires externes¹² est utile aux douleurs de la rate, à l'asthme, et aux douleurs au niveau du front.

Al-Hijâmah pratiquée sur la veine jugulaire postérieure¹³ est utile aux douleurs du bras et de la gorge.

⁷ Al-Arnâ'ût montre qu'aucun hadith ne fait mention conjointement des deux, mais que plusieurs hadiths authentiques mentionnent : « *Le meilleur de vos remèdes est *Al-Hijâmah*.* » (1577).

⁸ *Al-Bâsilîq* : artère du bras.

⁹ (Edème au niveau de la plèvre (membrane qui entoure les poumons).

¹⁰ *Al-Akhal* : artère du bras.

¹¹ *Al-Qayqâl* : veine du bras.

¹² *Al-Wadjayn* : veines du cou.

¹³ *Al-Kâhil* : située à la base de la nuque entre les épaules.

Al-Hijâmah pratiquée sur les veines occipitales¹⁴ est utile pour les maladies de la tête et de ses différentes parties comme le visage, les dents, les oreilles, les yeux, le nez et le cou, si ces maux sont le résultat de l'abondance, de la corruption du sang, ou des deux.

Anas -*qu'Allah l'agrée*- rapporte : « **Le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- pratiquait *Al-Hijâmah* sur les veines occipitales et la veine jugulaire postérieure.** » [As-*Sahîhah* (908)]

Il -*qu'Allah l'agrée*- rapporte également : « **Le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- pratiqua *Al-Hijâmah* sur son crâne, alors qu'il était en état de sacralisation, en raison d'une migraine.** » [Al-Bukhârî (6598)]

On rapporte également que le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- pratiquait *Al-Hijâmah* à trois endroits : « **sur la veine jugulaire postérieure, et sur les deux veines occipitales.** »

'Alî -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que Jibrîl -'aleyhi sallam- a révélé au Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- *Al-Hijâmah* sur les deux veines occipitales et sur la veine jugulaire postérieure. [Ibn Mâjah (3482), la chaîne de transmission de ce hadith est faible]

Jâbir -*qu'Allah l'agrée*- rapporte : « **Le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- pratiqua *Al-Hijâmah* sur sa hanche en raison d'une douleur.** » [*Sahîh Abû Dâwud* (3864)]

Les médecins ont divergé concernant la pratique *Al-Hijâmah* sur le trou occipital [à la base de la nuque] :

Abû Nu'aym -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- mentionne dans son ouvrage « La médecine prophétique » un hadith attribué au Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- : « **Attachez-vous à pratiquer *Al-Hijâmah* sur l'occiput¹⁵, car cela guérit de cinq maladies.** » [Al-Jâmi' As-Saghîr, Qualifié de faible par Al-Arnâ'ût] parmi lesquelles il mentionna la lèpre. Et dans un autre hadith : « **Attachez-vous à pratiquer *Al-Hijâmah* sur l'occiput, car cela guérit de soixante-douze maladies.** »

Certains l'ont acceptée et ont dit qu'elle est utile en cas d'exophtalmie¹⁶ et diverses tuméfactions et maux de l'œil, comme la lourdeur des sourcils et des paupières, et elle est bénéfique à qui la pratique. On rapporte que Ahmad Ibn Hanbal -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- en eut besoin, et pratiqua *Al-Hijâmah* sur les deux côtés de sa nuque, mais pas sur le trou occipital.

Parmi ceux qui l'ont réprouvée figure l'auteur de *Al-Qânûn* qui dit : « **Elle entraîne réellement la perte de mémoire, comme l'a dit notre maître et porteur de notre Législation, Muhammad -salla Allahou 'alayhi wa salam-, car la partie postérieure du cerveau est le lieu de la mémorisation, et *Al-Hijâmah* la fait disparaître.** »

D'autres l'ont contredit en disant que le hadith n'est pas authentique, et s'il était authentique concernant *Al-Hijâmah*, elle n'affaiblit la partie postérieure du cerveau que si elle est

¹⁴ *Al-Akhda'yn* : veines de la partie postérieure du cou. Nombreux sont ceux qui ont été d'avis qu'elles désignaient la même chose que *Al-Wadjayn*, mais il semble qu'elles soient tout de même distinctes.

¹⁵ Qui forme la jointure entre la tête et le cou.

¹⁶ Lorsque l'œil déborde de son orbite.

pratiquée sans nécessité. Mais si elle est pratiquée en raison de l'abondance de sang dans cette partie, elle est utile tant du point de vue médical que religieux. Il est authentifié que le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a pratiqué *Al-Hijâmah* en de nombreux endroits de sa nuque, en fonction de la situation, et il a pratiqué *Al-Hijâmah* en d'autres endroits que la nuque, en fonction du besoin.

La pratique de *Al-Hijâmah* sous le menton est utile pour soulager le mal de dents, du visage et de la gorge, si elle est pratiquée en son temps, et elle purifie la tête et les mâchoires. La pratique de *Al-Hijâmah* sur le dos du pied remplace la saignée (*Al-Fasḍ*) de la veine saphène qui se trouve au niveau de la cheville¹⁷, et elle est utile pour soigner l'ulcère des cuisses et des jambes, le retard de règles, et les démangeaisons au niveau des testicules. Quant à la pratique de *Al-Hijâmah* au bas de la poitrine, elle est utile contre les abcès, pustules et boutons de la cuisse, de même que les crises de goutte¹⁸, les hémorroïdes, l'éléphantiasis¹⁹ et les démangeaisons du dos.

Ibn Abbas -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Les meilleurs jours où vous pouvez pratiquer *Al-Hijâmah*, sont les 17^e, 19^e et 21^e jour [du mois lunaire].** »

Anas -*qu'Allah l'agrée*- rapporte : « **Le Messager d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- pratiquait *Al-Hijâmah* sur les veines occipitales et la veine jugulaire postérieure. Et il la pratiquait les 17^e, 19^e et 21^e jour [du mois lunaire].** »

Anas -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Celui qui veut pratiquer *Al-Hijâmah*, qu'il cherche les 17^e, 19^e et 21^e jour [du mois lunaire], afin que le sang ne s'agite²⁰ pas au point ce que cela le tue.** » [*As-Sahîhah* (2747)]

Abû Hurayrah -*qu'Allah l'agrée*- rapporte que le Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Celui qui pratique *Al-Hijâmah* les 17^e, 19^e et 21^e jour [du mois lunaire], cela sera pour lui une remède contre tous les maux.** » C'est à dire, tout mal causé par l'abondance du sang.

Tous ces hadiths sont conformes à l'unanimité des médecins disant que *Al-Hijâmah* pendant la deuxième moitié du mois et les jours qui suivent du troisième quart sont meilleurs que le début ou la fin du mois. Mais si elle est pratiquée en cas de nécessité, elle est bénéfique à tout moment, que ce soit au début ou la fin du mois.

Hanbal rapporte que Abû 'Abd Allah Ahmad Ibn Hanbal -*qu'Allah leur fasse Miséricorde*- pratiquait *Al-Hijâmah* à chaque fois que son sang s'agitait, à toute heure.

L'auteur de *Al-Qânûn* a dit : « **Ses temps fixés pendant la journée sont : la deuxième ou troisième heure. Il ne faut pas la pratiquer après le hammam, sauf celui dont le sang est**

¹⁷ *As-Ṣâfin* : elle naît sur le dos du pied, puis longe le tendon d'Achille pour remonter vers une veine profonde au creux du genou.

¹⁸ Maladie qui cause de grandes douleurs aux articulations, notamment le gros orteil.

¹⁹ Maladie dont les symptômes sont une augmentation du volume d'un membre ou d'une partie du corps causée par un œdème, qui est épanchement de la lymphe en dehors du système lymphatique.

²⁰ L'agitation du sang (*Tabayyugh Ad-Damm*) désigne ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'hypertension.

épais et qui doit se rendre au hammam, attendre une heure, puis pratiquer *Al-Hijâmah*. »

Selon eux, il est détestable de pratiquer *Al-Hijâmah* lorsqu'on est repu, car elle peut entraîner une occlusion et d'autres maladies mauvaises, surtout si la nourriture était mauvaise et lourde. Il est dit : « ***Al-Hijâmah* à jeun est un remède, après satiété une maladie, et au dix-septième jour [du mois lunaire] une guérison.** »

Le choix de ces temps pour la pratique de *Al-Hijâmah* concerne ce qui est fait par sécurité, précaution contre les nuisances et protection de la santé. Mais pour le traitement des maladies, on l'emploie quand cela est nécessaire. Sa parole : « **afin que le sang ne s'agite pas au point ce que cela le tue** » en est la preuve, et nous avons déjà mentionné que l'imam Ahmad pratiquait *Al-Hijâmah* à tout moment où il en ressentait le besoin dans le mois.

Quant au choix des jours de la semaine pour pratiquer *Al-Hijâmah*, Al-Khallâl -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- rapporte dans *Al-Jâmi'* d'après Harb Ibn Ismâ'îl -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- : « **J'ai demandé à Ahmad -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- : y a-t-il un jour où la pratique de *Al-Hijâmah* est détestable ? Il me dit : « Mercredi et samedi. » »**

Al-Husayn Ibn Hassân rapporte qu'il demanda à Abû 'Abd Allah (l'imam Ahmad) -*qu'Allah leur fasse Miséricorde*- concernant *Al-Hijâmah* : « **Quel jour est détestable ? » Il répondit : « Samedi et mercredi » et d'autres disent le vendredi.** »

Abû Hurayrah rapporte que le Messenger d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- a dit : « **Celui qui pratique *Al-Hijâmah*, mercredi ou samedi, et se voit atteint de vitiligo²¹ ou de lèpre, ne doit blâmer que lui-même.** » [Al-Hâkim (4/409), qualifié de faible par Al-Arna'ût]

Al-Khallâl -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- rapporte également d'après Muḥammad Ibn 'Alî Ibn Ja'fâr que Ya'qûb Ibn Bukhtân -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- leur a dit : « **On a interrogé Ahmad -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- à propos de l'épilation et *Al-Hijâmah*, samedi et mercredi, et il a réprouvé cela. Il dit : « J'ai appris qu'un homme avait pratiqué une épilation et *Al-Hijâmah* – c'est-à-dire mercredi – et qu'il fut touché par la lèpre. » Je lui dis : « Comme s'il avait négligé le hadith ? » Il me répondit : « Oui. » »**

Dans son livre *Al-Afrâd*, Ad-Dâraqutnî -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- rapporte d'après Nâfi' -*qu'Allah leur fasse Miséricorde*- : « **'Abd Allah Ibn 'Umar me dit : « Mon sang s'agite, cherche-moi quelqu'un pour pratiquer *Al-Hijâmah*, qui ne soit ni un jeune ni un vieillard, car j'ai entendu le Messenger d'Allah -*salla Allahu 'alayhi wa salam*- dire : « *Al-Hijâmah* augmente la mémoire du mémorisateur et la raison de l'homme sensé, alors pratiquez *Al-Hijâmah* au Nom d'Allah, mais pas jeudi, vendredi, samedi et dimanche. » »**

Pratiquez *Al-Hijâmah* plutôt lundi, car la lèpre n'arrive que mercredi. » Ad-Dâraqutnî -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- dit : il est également rapporté par Ayyûb d'après Nâfi' -*qu'Allah leur fasse Miséricorde*- et il dit : « **Pratiquez *Al-Hijâmah* lundi et mardi, mais pas mercredi.** » [Ibn Mâjah (3487), qualifié de faible par Al-Arna'ût]

²¹ Maladie de l'épiderme qui se caractérise par des tâches blanches.

Abû Bakrah -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- réprouvait la pratique de *Al-Hijâmah* mardi, et il rapporta que le Messager d'Allah -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- dit : « **Mardi est le jour du sang, au cours duquel il y a une heure où le sang ne coagule pas.** » [*Ad-Da'îfah* (2251)]

Les hadiths précédents comportent :

- Une recommandation de se soigner,
- Une recommandation de pratiquer *Al-Hijâmah* sur différents endroits selon le cas,
- La permission pour celui qui est en état de sacralisation de pratiquer *Al-Hijâmah*, et s'il est besoin de couper des cheveux, cela est permis,
- La permission pour le jeûneur de pratiquer *Al-Hijâmah*, ainsi on rapporte que Messager d'Allah -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- pratiqua *Al-Hijâmah* alors qu'il jeûnait. [*Al-Bukhârî* (1939)]

Mais cela rompt-il le jeûne ou non, c'est une autre question. Ce qui est juste est que *Al-Hijâmah* rompt le jeûne, comme cela est rapporté authentiquement du Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*), sans aucune protestation. Et le meilleur argument qu'on puisse opposer est le hadith qui montre qu'il a pratiqué *Al-Hijâmah* alors qu'il jeûnait, mais il ne montre que cela ne rompt pas le jeûne qu'après quatre choses :

La première : il s'agissait d'un jeûne obligatoire.

La deuxième : il était résident.

La troisième : il ne souffrait d'aucune maladie qui nécessite la pratique de *Al-Hijâmah*.

La quatrième : ce hadith vient après sa parole : « **Celui qui applique *Al-Hijâmah* et celui qui se la fait appliquer ont tous deux rompu leur jeûne.** » [*Sahîh At-Tirmidhî* (774)]

Si ces quatre postulats sont vérifiés, on peut argumenter par sa pratique pour dire que *Al-Hijâmah* ne rompt pas le jeûne. Sinon, qu'est-ce qui empêche que ce jeûne ait été surrogatoire qu'il est permis de rompre par *Al-Hijâmah* ou autre ?

Ou que cela ait été pendant Ramadan, mais en voyage ?

Ou aussi, qu'il ait été résident, mais que cela ait été nécessaire de la même manière que la maladie permet de rompre le jeûne ?

Ou encore que cela ait été un jeûne obligatoire du mois de Ramadan, alors qu'il était résident, mais que cela soit conforme à la règle de base et que sa parole « **Celui qui applique *Al-Hijâmah* et celui qui se la fait appliquer ont tous deux rompu leur jeûne.** » ne soit venue après ?

Il n'est possible d'affirmer aucun de ces quatre postulats, alors que dire de l'ensemble ?

Cela indique également la permission de payer le médecin ou autre sans contrat de travail, mais en lui donnant le salaire de ses semblables ou ce qui le satisfera.

Cela indique aussi la permission de tirer profit de la pratique de *Al-Hijâmah*, même s'il n'est pas bon à l'homme libre d'en prendre un salaire, sans pour autant que cela lui soit illicite. Le Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- lui a donné son salaire et ne lui pas interdit de le dépenser, et le fait qu'il ait qualifié ce salaire de mauvais et comparable au fait qu'il ait dit que l'ail et l'oignon étaient mauvais, sans que cela n'implique qu'ils soient illicites. Cela indique encore qu'il est permis de demander chaque jour un gain déterminé à son serviteur, en fonction de ses capacités, et que le serviteur peut disposer de l'excédent. Et si on le lui interdisait, tout ce qu'il gagne serait une imposition (de son maître) et il n'y aurait aucune utilité à en fixer la valeur. Au contraire, l'excédent est considéré comme une chose que son maître lui donne, et il peut en disposer comme il le veut. Et Allah est plus savant.

Le vidage par le vomissement

La feuille de séné ou *Sana Maki* (السنا مكّي) est une plante médicinale utilisée comme puissant laxatif

Al-Tirmidhi a mentionné dans son *Jami'* d'après Ma'dan Ibn Abi Talha, lui-même rapportant d'après Abou Darda' : « **Que le Prophète -salla Allahou 'alayhi wa salam- a vomi puis fit des ablutions.** »

Je rencontrai une fois Thaouban dans la mosquée de Damas et lui relatai cet incident.

Il dit alors : « **C'est vrai, c'est moi qui lui ai versé l'eau de l'ablution.** »

Al-Tirmidhi a dit : « **Ceci est le plus véridique dans ce chapitre.** »

Le vomissement est l'un des cinq vidages qui constituent les principes du vidage et qui sont :

- La diarrhée,
- le vomissement,
- le rejet du sang,
- l'expulsion des vapeurs
- et la sueur.

La *Sounna* "tradition du prophète" les indiqua.

La diarrhée a été mentionnée dans ce hadith : « **Le meilleur de vos remèdes est la purgation** »

Et dans le hadith relatif à la séné.

Le rejet du sang a été mentionné dans le hadith concernant les ventouses et les saignées.

L'expulsion des vapeurs sera mentionnée au cours de ce chapitre si Allah le permet.

L'exsudation de la sueur ne se produit pas par des incisions mais plutôt par une poussée de la

matière à la surface du corps et lorsque celle-ci rencontre des pores ouverts, elle s'en extériorise.

Le vomissement se présente sous deux formes :

- Le vomissement par domination et agitation et un vomissement par demande et appel. Le premier genre ne sera repoussé que s'il est excessif et menace d'atrophie. Il sera donc interrompu par ce qui le retient.
- Le deuxième genre est profitable s'il se produit en temps propice et selon des conditions fixées.

Les causes du vomissement se ramènent à dix :

- La domination de la bile jaune qui flotte à la surface de l'estomac recherchant à remonter.
- La domination du flegme visqueux qui s'est mu dans l'estomac et exige de s'extérioriser.
- Une faiblesse qui survient dans l'estomac, le rendant incapable de digérer les aliments qui seront repoussés vers le haut.
- La présence d'une humeur mauvaise qui se déverserait dans l'estomac, entravant la digestion et affaiblissant sa fonction.
- L'excès de nourriture et de breuvage que l'estomac ne pourrait supporter et qu'il serait incapable de retenir, rejetant ainsi ce surplus.
- L'incompatibilité de la nourriture et du breuvage avec l'estomac qui exige alors leur repoussement et leur rejet.
- L'existence dans l'estomac d'un élément qui agite l'aliment par sa nature et sa condition. L'élément sera alors rejeté.
- Le blasement qui provoque la nausée et le haut le cœur.
- Les symptômes psychologiques tels que le souci languissant, l'affliction et la tristesse et la préoccupation de la nature et des forces naturelles par ces phénomènes en leur accordant un grand intérêt au lieu d'aménager le corps, d'amender la nourriture en la mûrissant et la digérant. Cette nourriture sera donc rejetée. Ceci pourra résulter du mouvement des humeurs lorsque l'on mange des matières nuisibles car l'âme et le corps réagissent en influençant l'état de l'individu.
- Le caractère transportatif de la nature : celui qui observe une personne vomir, vomit lui-même car la nature est transportative.

Un médecin habile m'a dit : « *J'avais un neveu habile à enduire les yeux de kohol. Il est devenu oculiste. Lorsqu'il ouvrait l'œil d'un individu et qu'il observait l'ophtalmie et enduisait les paupières de kohol, il devenait lui-même atteint de conjonctivite. Lorsque la contagion devient fréquent est répétée, il renonça à ce métier. Je lui demandai : pour quelle raison as-tu abandonné ton métier ?* ».

Il répondit : « *La transportation de la nature qui est portable.* »

Ce médecin me raconta aussi : « *Je reconnais un autre homme qui a vu un abcès dans le corps d'un homme qui le grattait et il mit à se gratter lui-même, au même endroit et un abcès y apparaît.* »

Je dis : « **Il apparaît que la nature est prête (à recevoir l'effet des éléments extérieurs) et que la matière s'y forme calme et fixe mais elle se mue pour l'une des causes sus indiquées.** »

Ces causes provoquent dans le mouvement de cette matière qui ne nécessite pas le mouvement de par son essence même.

Étant donné que les humeurs, dans les pays chauds et durant les périodes chaudes, s'attirent vers le haut, le vomissement est bénéfique et puisque ces humeurs, dans les pays froids et attirées vers le haut, leur vomissement par purgation se révèle plus salutaire.

L'élimination des humeurs et leur propulsion auront lieu par l'attraction et le vidage.

L'attraction est le moyen le plus difficile alors que le vidage est le plus accessible. La différence entre les deux consiste à ce que la matière qui se déverse ou remonte n'est pas encore stable et nécessite l'attraction. Si elle est ascendante, elle est attirée d'en bas et si elle se déverse, elle est attirée d'en haut.

Si elle se stabilise dans son endroit, elle sera vomie par la voie la plus proche.

Si la matière atrophie les organes supérieurs, elle sera attirée d'en bas et si elle dédommage les organes inférieurs, elle sera attirée d'en haut et si elle se stabilise, elle sera vomie par l'endroit le plus proche d'elle.

Ainsi le Prophète faisait une saignée tantôt sur le haut de son dos, tantôt sur sa tête et parfois sur son pied. Il se vidait de la sorte du sang maléfique par l'endroit le plus proche. Et Allah est omniscient.

Le vomissement purifie et fortifie l'estomac, vivifie la vue, élimine la lourdeur de la tête, remédie aux ulcères du foie et de la vessie et aux maladies chroniques telles que : la lèpre, l'hydropisie, la paralysie et le tremblement convulsif, de même qu'il combat l'ictère.

L'homme sain devra recourir au vomissement deux fois consécutives par mois sans lui fixer une date précise pour que le second vomissement compense ce que le premier n'a pas pu accomplir et purifie les déchets dont il a causé le déversement. Le recours excessif au vomissement nuit à l'estomac et le rend susceptible de recevoir les déchets comme il nuit aux dents, à la vue et à l'ouïe et peut être fendre t'il une veine.

Devra éviter le vomissement celui qui souffre d'une tumeur dans le gorge ou d'une faiblesse dans la poitrine ou celui dont le cou est délicat ou celui qui est susceptible de cracher le sang ou celui qui s'y adapte difficilement.

Ceux qui ne sont point adroits et qui se nourrissent jusqu'à la réplétion puis rejettent la nourriture, se nuisent largement, car ce phénomène accélère la vieillesse et cause des maladies nocives et rend le vomissement une habitude répétée.

Le vomissement qui s'accompagne d'une siccité, d'une faiblesse des intestins ou de la décrépitude du malade est extrêmement dangereux.

Le plus propice des moments au vomissement est l'été et le printemps.

A l'exclusion de l'hiver et de l'automne.

Durant le vomissement, on devra boire du jus de pommes accompagné d'un soupçon de lentisque. L'eau de rose est également remarquablement efficace.

Le vomissement est vidé fu haut de l'estomac et attiré d'en bas à l'inverse de la purgation.

Hippocrate a dit : « **Le vidage, durant l'été, se produira d'en haut plus que le vidage occasionné par le médicament alors qu'en hiver, il se produit d'en bas.** »

TABLE DES MATIERES

La médecine Prophétique : Révélation divine ou opinion personnelle du Prophète_____	2
L'importance de la croyance dans la guérison_____	4
La contagion_____	7
Al-Hijâmah_____	11
Le vidage par le vomissement_____	16
Table des matières_____	21